

MAIRIE

56170 - Ile de Houat



mairie-houat@wanadoo.fr

+33 2 97 30 68 04

INFO HOUAT

29 avril 2020

LES CHIFFRES EN BRETAGNE

Comparaison entre le 23 et le 29 avril

Réanimation	52	- 79 en une semaine
Décès après prise en charge hospitalière	207	+ 15

Nombre de cas COVID 19 dépistés en comparaison avec la semaine précédente

573 dans le Morbihan (+41) / 649 en Ile-et-Vilaine (+42)
554 en Finistère (+27) / 338 dans les Côtes d'Armor (+22)

LE CHEMIN DE L'ECOLE

Le faible nombre des élèves et collégiens de Houat nous permet d'envisager la réouverture de l'école le 11 mai et du collège le 18 mai.

La compagnie Océane adaptera les horaires de bateau afin que les collégiens hoëdicais puissent nous rejoindre si nécessaire.

L'école primaire dans cette perspective sera désinfectée et toutes les fournitures de nettoyage et de désinfection au quotidien seront mis à disposition de l'enseignant et des élèves, outre les moyens donnés par l'Education nationale.

Seuls les collégiens seront tenus de porter un masque ainsi que les enseignants en primaire et secondaire si le ministre de l'éducation nationale le décide.

APRÈS LE 11 MAI, UN DÉCONFINEMENT TRÈS VARIABLE SELON LES TERRITOIRES

Comme le démontre les chiffres de la diffusion du COVID 19 en Bretagne la crise sanitaire est toujours présente en Morbihan, + 41 cas dépistés en une semaine.

Ce constat doit nous conduire à une très grande prudence car nous avons eu la chance par le réflexe des règles barrière et l'absence de mouvement de population, d'être épargné depuis 6 semaines.

Après les annonces du 1^{er} Ministre ce mardi devant l'assemblée nationale, nous attendons de connaître le classement de notre département. Si nous sommes classés « vert » nous pourrions prudemment envisager, en fonction des bateaux, un retour des échanges avec le continent.

Le préfet du Morbihan sera en 1^{ère} ligne pour décrire la situation sanitaire du territoire et en tirer les conséquences réglementaires. Les maires, notamment des îles, seront associés à la mise en œuvre des dispositifs à venir après le 11 mai.

Ce qui est certain c'est que le port du masque sera obligatoire dans les transports publics et les magasins ; J'ajouterai même pour notre île dans l'ensemble de l'espace public après cette date. Des masques ont été commandés par la commune et pourraient être distribués la semaine prochaine normalement. A cela s'ajouteront **les masques cousus par nos couturières émérites** et ceux mis à disposition par le cabinet médical pour toutes les personnes fragiles et présentant des risques.

L'interdiction de déplacement à plus de 100 km nous met à l'abri de l'arrivée massive des personnes n'ayant pas vécu le confinement à Houat et nous permettra jusqu'au 2 juin de protéger la population de l'île. Quant aux entreprises, elles sont autorisées à revenir sur Houat et tous les commerces à rouvrir à compter du 11 mai.

Néanmoins nous devons apprendre à vivre avec l'épidémie et espérer qu'une 2^{ème} vague du virus ne se produira pas après le retour à une liberté relative.

Pour l'instant les locations ne sont pas possible en Mai.

Les plages jusqu'au 2 juin restent interdites à toute fréquentation et la température de l'eau devra contribuer à décourager les tentatives de baignades !!! Jusqu'à fin mai aucune ouverture de café et restaurant n'est envisagée sauf en ce qui concerne la vente à emporter. L'église reste ouverte mais il est recommandé de ne pas organiser de cérémonie sauf les enterrements limités à 20 personnes. Enfin les réunions familiales ou autres ne pourront pas compter plus de 10 personnes.

La compagnie Océane proposera après le 11 mai un horaire adapté pour les déplacements avec retour vers 16h50 le lundi, mercredi et vendredi.

D'autre part le 29 avril 2020 le Préfet du Morbihan a annulé l'arrêté du 18 avril interdisant la vente des boissons alcoolisées fortes.

Certes le 11 mai ne connaîtra pas la reprise attendue d'une vie presque normale. Il nous faut donc faire preuve plus que jamais de discipline, de précautions afin de nous préserver et préserver les autres d'une maladie pouvant avoir des conséquences très graves pour notre santé.

Andrée VIELVOYE, Maire de l'île d'Houat

PROCHAIN NUMERO LE 6 MAI